Québec, 28 avril 2020

ANNULATION DÉPISTAGES TROUBLES VISUELS

Directeurs et directrices,

Lundi dernier, 27 avril 2020, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, M. Jean-François Roberge, annonçait la réouverture des écoles primaires et le retour sur une base volontaire des élèves sur les bancs d'école.

De concert avec la direction de l'adaptation scolaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES), nous avons fait le choix d'annuler nos activités de dépistage des troubles visuels pour le reste de l'année scolaire 2019/2020. Plusieurs éléments nous empêchent actuellement de planifier adéquatement l'activité sans compter que nous sommes devant l'inconnu en ce qui concerne le nombre d'enfants de 4-5 ans qui seront présents à l'école.

Cette décision nous attriste grandement, parce que, comme vous le savez, nous pensons constamment à la santé visuelle de nos tout-petits. Compte tenu de la pandémie de la COVID-19 qui sévit présentement, nous comprenons et acceptons cet état de fait hors de notre portée.

Nous espérons infiniment que nous pourrons reprendre nos activités régulières de dépistage pour l'année scolaire 2020/2021, mais comme actuellement nous sommes tous soumis aux diktats de la COVID-19, nous vous tiendrons informés de tous nouveaux développements les concernant.

En terminant, je vous rappelle qu'avant le confinement, pour plus de 30 000 enfants dépistés par le projet À L'École de la Vue, plus de 11 000 d'entre eux ont dû être référés en clinique visuelle, donnant ainsi encore plus de poids à l'importance d'un examen de la vue avant l'entrée à l'école.

Merci de votre belle collaboration,

Steeve Lachance, Directeur général
Fondation des maladies de l'oeil